



Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Exporter ?

On n'est pas une  
multinationale !

Nous savons qu'être artisan  
c'est produire ici,  
mais vos clients n'ont pas  
de frontières.



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,  
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !  
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

**AIN**  
04 74 47 49 00  
contrat.artisanat@cma-ain.fr

**CANTAL**  
04 71 45 65 00  
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

**LOIRE**  
04 77 92 38 00  
contrat.artisanat@cma-loire.fr

**RHÔNE**  
04 72 43 43 00  
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

**ALLIER**  
04 70 46 20 20  
contrat.artisanat@cma-allier.fr

**DRÔME**  
04 75 48 72 00  
contrat.artisanat@cma-drome.fr

**HAUTE-LOIRE**  
04 71 02 34 56  
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

**SAVOIE**  
04 79 69 94 46  
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

**ARDÈCHE**  
04 75 07 54 00  
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

**ISÈRE**  
04 76 70 82 09  
contrat.artisanat@cma-isere.fr

**PUY-DE-DÔME**  
04 73 31 52 00  
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

**HAUTE-SAVOIE**  
04 50 23 92 22  
contrat.artisanat@cma-74.fr



Cette action en 3 étapes, spécialement adaptée à l'entreprise artisanale, permet de bénéficier d'un diagnostic de l'entreprise, d'une formation en groupe et d'une aide directe.

# Aide à l'export

L'action « Aide à l'export » vous permet de solliciter une aide directe pour participer à des opérations collectives internationales en France, comme à l'étranger (salons, rencontres d'affaires, invitation de prospects étrangers,...), dans la continuité de la démarche « Primo Export ». Vous avez ainsi la possibilité de prospecter et d'élargir votre marché pour développer votre activité à l'international.

## Les objectifs

- Conquérir de nouveaux marchés à l'international
- Participer à des missions à l'international
- Structurer sa démarche à l'international
- Augmenter son chiffre d'affaires

## Les +

- Participer à une action internationale à moindre coût
- Bénéficier d'une aide directe réduisant le risque financier d'un développement commercial à l'international
- Être guidé par les experts de la « Team Export Auvergne-Rhône-Alpes »

## Les étapes

Diagnostic de l'entreprise, préparation <sup>(1)</sup>	Formation en groupe	Aide directe <sup>(2)</sup>
2 jours	1 jour	7 500 € maximum de dépenses externes (subvention 40 %)

(1) dont 0,5 jour en entreprise

(2) Une aide directe plafonnée et sur la base d'une liste de dépenses éligibles peut être accordée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRISE

Un état des lieux sur la situation de l'entreprise est réalisé. Il permet d'avoir une vue d'ensemble sur son fonctionnement sous tous les aspects : gestion, production, achat, ressources humaines, offre produits ou services, politique commerciale. Ce diagnostic inclut une analyse de la concurrence, du secteur d'activité et de l'environnement géographique afin d'adapter la stratégie commerciale.

### FORMATION EN GROUPE

Avant le déplacement, une préparation collective des entreprises participantes est organisée.

### ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

La subvention sera versée sur présentation des justificatifs.

## LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement, ainsi que des consultants ou des experts de la « Team Export Auvergne-Rhône-Alpes ».

## LE TARIF

Le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est réservé aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Grâce à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil de la formation et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette action est entièrement prise en charge.